

**SIVOM DU HAUT COMMINGES**  
 17 avenue de Luchon  
 31210 GOURDAN POLIGNAN

N° 2025 / 27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL**

2<sup>ème</sup> réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour le Comité Syndical du 14 Avril, le Comité Syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Comité Syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

**OBJET : Autorisation à la vente des véhicules, engins et matériel VOIRIE au siège du S.I.V.O.M. sous contrôle d'huissier de justice**

L'an deux mille vingt cinq

Le 06 Mai

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est tenu à la salle des fêtes de Seilhan sous la présidence de Monsieur Serge LARQUÉ.

**Etaient présents :**

M. DUMAIL - M. MORA - M. BERRE - Mme STRADERE - Mme EXPOSITO - M. THOUVENOT - M. PLANAS - Mme MERIC - M. HERVAS - M. COLLA - Mme GEVREY - Mme FAVAREL - M. Serge LARQUÉ - M. PUIGDELLOSAS - M. BORDERES - M. CASTEX - M Alain LARQUÉ - M. SARRAUTE - M. SALVATICO - M. THEBE - Mme FAURE - M. MINEC - M. RENAUD - M. BISTOLFI - M. GAMBOINI - M. GARCIA - Mme VIGNEAUX - M. SALES - Mme WINTERSTEIN - M. TIESSE - M. SAULNERON - M. MARTINEZ - Mme ECHEVARNE - Mme DUHALDE - M. SERRANO - Mme TORRES - Mme TOUZAN - M. GRAND - M. WAGNER - M. SEMENZATO - M. DEU - Mme LARQUÉ - M. GHIONE - M. VERDIER - M. PICOT - Mme MICHEL-MARTINEZ - M. CARRERA - M. BOUCHE - Mme FORTASSIN - M. SAVAZZI - M. DOUCET - M. BENVENITO - M. RIBES - M. MIGLIAVACCA - M. BARON - Mme CARDAILLAC - M. CARDAILLAC - M. DUBOIX - M. BARTHIÉ-FORTASSIN - Mme BARTHIÉ-FORTASSIN - M. DURAN - Mme GERLAND - M. LOUSTAU - M. CALMEL - Mme BACHY - M. RIVIERE - M. SOST - M. PORTÉ

**Procurations :**

M. Alain COTESOGNO a donné procuration à Mme Marie-Hélène TORRES  
 M. Olivier CARCY a donné procuration à M. Serge LARQUÉ  
 M. Bertrand LAZARO a donné procuration à Mme Mélody LARQUÉ  
 M. Stéphane SANS a donné procuration à M. Daniel SARRAUTE  
 M. Fernand BEYT a donné procuration à Mme Anne-Marie ECHEVARNE  
 Mme Joëlle CALMELS a donné procuration à M. Hervé MINEC  
 Mme Evelyne LOUGE a donné procuration à M. Jean VERDIER  
 M. Jean-Eric DENCAUSSE a donné procuration à M. Dominique BERRE  
 M. Christian FRATUS a donné procuration à M. Serge COLLA  
 M. Thierry DESERT-LACAY a donné procuration à Mme Amandine GEVREY  
 Mme Bénédicte GAYON a donné procuration à M. Alain LARQUÉ  
 M. Serge MARY a donné procuration à M. Jean-Pierre GRAND  
 M. André SABADIE a donné procuration à Mme Denise VIGNEAUX  
 M. Jean-Pierre LAMOLE a donné procuration à M. Louis BARTHIÉ-FORTASSIN  
 Mme Françoise BOSC a donné procuration à Mme Ginette BARTHIÉ-FORTASSIN

**Date de convocation :** 29/04/2025

Monsieur SALVATICO Jean-Paul a été élu secrétaire.

Suite à la reprise de la compétence VOIRIE par la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaise, que celle-ci n'intervient pas en régie directe mais ayant recours à des entreprises par des marchés de travaux, qu'à ce titre elle ne souhaite pas reprendre les biens, ni équipement propriété du S.I.V.O.M., ce dernier propose de vendre les véhicules, le matériel et engins sous contrôle d'huissier au siège du S.I.V.O.M.  
 L'ensemble des véhicules, engins et matériel sont proposés à la vente dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les véhicules, matériel et engins seront vendus individuellement.

L'organisation de la vente sera confiée à l'étude SCP BENDENOUN-BARTHE-LERISSION situé à Saint-Gaudens.

L'huissier sera chargé d'apprecier la mise à prix des biens à vendre, en accord avec la collectivité.

Une publicité de la vente sera assurée dans la presse, sur le site de l'étude.

Les véhicules, engins et matériel vendus seront enlevés sur place, après paiement intégral du prix de vente et sur présentation de l'autorisation d'enlèvement remise à l'acquéreur par l'huissier.

Monsieur le Président demande l'autorisation pour la vente aux enchères publiques sous contrôle d'huissiers des véhicules, engins et matériel Voirie.

Monsieur le Président demande l'autorisation pour que le Comptable Public encaisse les recettes correspondant aux ventes, versées par l'huissier.

Les recettes afférentes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet sur le budget Général chapitre 024 (recettes investissement)

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :**

- D'approuver la vente des véhicules, engins et matériel VOIRIE sous contrôle d'un huissier,
- D'autoriser le Comptable public à encaisser les recettes de cette vente.
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces ventes
- De mettre à jour son inventaire comptable et physique après la vente des véhicules, engins et matériel.

**Vote :    83    Présents :  68    Pour :  79    Contre :              Abstentions : 4**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme  
Le Président,  
LARQUÉ Serge

